

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

DETERGENT DESINFECTANT

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à
l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro d'autorisation: FR-2022-0004 1-1

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0020810-0001

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	DETERGENT DESINFECTANT
---------------------------------	------------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Action Pin
	Adresse	Z.I. de Cazalieu CS 60030 40 260 Castets France
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0004 1-1	
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>	FR-0020810-0001	
Date de l'autorisation	09/02/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	08/02/2032	

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	ACTION PIN
Adresse du fabricant	Z.I. de Cazalieu - CS 60030 40260 CASTETS France
Emplacement des sites de fabrication	ACTION PIN site 1 448 Route de l'Océan 40560 VIELLE-SAINT-GIRONS France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Jungbunzlauer S.A.
Adresse du fabricant	Z.I. et Portuaire B.P. 32 67390 MARCKOLSHEIM France
Emplacement des sites de fabrication	Jungbunzlauer S.A. site 1 Z.I. et Portuaire B.P. 32 67390 MARCKOLSHEIM France

Substance active	Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Purac Biochem bv
Adresse du fabricant	Arkelsedijk 46 – NL 4206 AC Gorinchem Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Purac Biochem bv site 1 Arkelsedijk 46 – NL 4206 AC Gorinchem Pays-Bas Purac Biochem bv site 2 Gran Vial 19-25 08160 MONTMELÓ Espagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	2,4

2.2. Type(s) de formulation

AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P406: Stocker dans un un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Désinfectants pour surfaces dures pour secteur domestique

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produits utilisés pour la désinfection des surfaces domestiques, y compris les cuvettes de toilettes. Désinfection de tout type de surfaces non poreuses.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Bactérie Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur, usage domestique
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: - Méthode d'application: autre: Essuyage Description détaillée: Essuyage (application du produit sur un chiffon puis essuyage)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 30 mL/m ² (soit 20 pulvérisations sur la surface par m ²) Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi Action non mécanique (pulvérisation) ou action mécanique (essuyage) Temps de contact : 5 minutes Conditions de saleté Température : 20 °C Pour les cuvettes de toilettes, 50 mL ou 33 pulvérisations par toilette.

	<p>Taux d'application: 16 mL sur un chiffon par 0,1 m² (soit 8 à 12 pulvérisations)</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi</p> <p>Action non mécanique (pulvérisation) ou action mécanique (essuyage)</p> <p>Temps de contact : 5 minutes</p> <p>Conditions de saleté</p> <p>Température : 20 °C</p> <p>Pour les cuvettes de toilettes, 50 mL ou 33 pulvérisations par toilette.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteilles en PEHD ou PET de 500 mL et 750 mL avec pulvérisateur.</p> <p>Bouteilles en PEHD ou PET de 1 L.</p> <p>Bidons en PEHD de 5 L.</p> <p>Bidons en PEHD/ Adhésif /Nylon polyamide de 5 L.</p>

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Liquide prêt à l'emploi pour les surfaces dures par pulvérisation : Vaporiser directement sur la surface destinée à être traitée et couvrir toute la surface. Laisser agir pendant au moins 5 minutes, rincer à l'eau puis brosser ou frotter si nécessaire et essuyer avec un chiffon sec.

- Liquide prêt à l'emploi pour les surfaces dures par essuyage : Pulvériser sur le chiffon et appliquer en mouillant complètement toute la surface destinée à être traitée. Laisser agir pendant au moins 5 minutes, rincer à l'eau puis essuyer la surface avec un chiffon sec si nécessaire ou laisser sécher.

- Liquide prêt à l'emploi pour les cuvettes de toilette : Vaporiser à l'intérieur des cuvettes de toilettes en recouvrant entièrement toute la surface à traiter (environ 50 mL ou 33 vaporisations par toilette). Laisser agir pendant au moins 5 minutes, puis broser si nécessaire et tirer la chasse d'eau des toilettes.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le produit est efficace sur les bactéries, incluant *Bartonella henselae* (agent de la maladie des griffes du chat)

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-